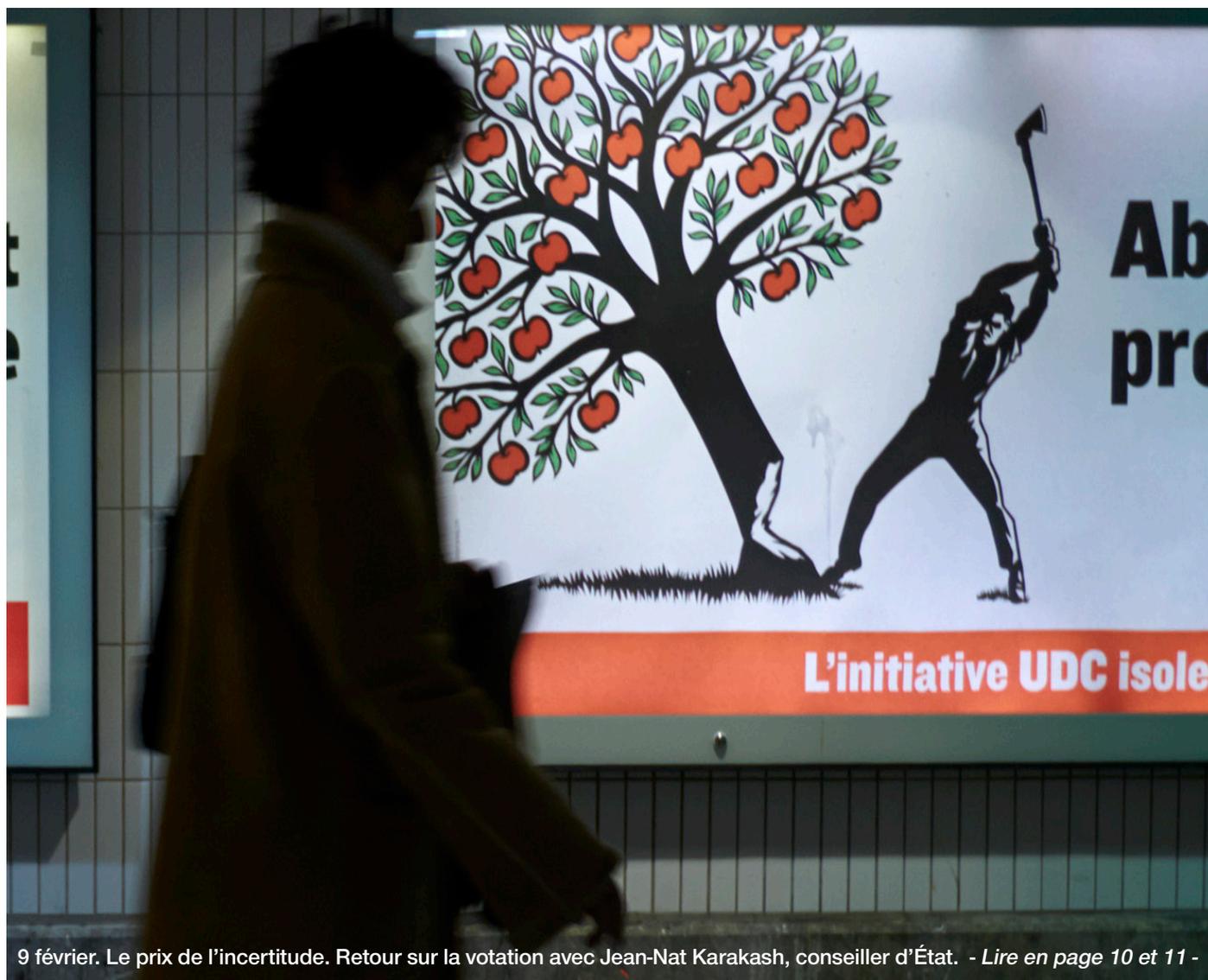


# le point



298 mars 2014



9 février. Le prix de l'incertitude. Retour sur la votation avec Jean-Nat Karakash, conseiller d'État. - Lire en page 10 et 11 -



page 3	<b>Éditorial</b>
pages 4 - 5	<b>Grand Conseil</b>
pages 6 - 7	<b>Conseil national</b>
pages 8 - 9	<b>Conseil d'État</b>
pages 10-11	<b>L'après 9 février</b>
page 12	<b>Agenda</b>

**Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.**

## L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste  
neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois  
Secrétariat cantonal  
Avenue de la Gare 3  
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch  
www.psn.ch  
032 721 11 80



La xénophobie rampante revient parfois au galot,  
Sale temps pour les pommiers..

Leffel, 1970, «Initiative Schwarzenbach Votez non». (Museum für Gestaltung Zürich, Plakatsammlung, © ZHdK)

### IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois  
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata  
Relecture : Johanne Lebel Calame  
Maquette et mise en page : Antoine Morata  
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel  
032 721 11 80  
secretariat@psn.ch - www.psn.ch  
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel  
Parution : 6 fois par an  
Abonnement annuel : Frs 30.-  
Abonnement de soutien : Frs 50.- CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies,  
sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

# ÉDITORIAL

## Nous sommes l'autre moitié



**Silvia Locatelli**  
présidente PSN

Passée la stupéfaction, deux réflexions s'imposent. Non, la Suisse n'est pas un pays xénophobe. Oui, l'UDC a une nouvelle fois recouru à la démagogie pour vendre des chimères à une population très inquiète de la situation de l'emploi.

Nous, les perdants de ce scrutin malheureux, pouvons évidemment rappeler que nous avons prédit les mesures de rétorsion et surtout l'impact que ce vote aurait sur les travailleurs migrants qui depuis des décennies ont contribué à construire ce pays.

Mais gare à la facilité. Alors que notre première réaction pourrait être de fustiger les 50,3 % qui ont suivi les arguments fallacieux d'une UDC triomphante, nous devons nous rappeler que ce vote représente plus l'échec de nos politiques que la victoire du parti agrarien.

Depuis dix ans, nous appelons à renforcer les mesures d'accompagnement. La droite économique n'a cessé de railler notre catastrophisme... de conspuer la prétendue ingérence de l'État dans les relations de travail. Nous n'avons pas crié assez fort. La droite, elle, n'a rien écouté. Le vote du 9 février est la conséquence logique de cet affrontement.

Nous, politiques, avons pour responsabilité aujourd'hui de répondre au cri de notre population. Pas celui de la xénophobie mais bien celui de l'insécurité sociale. Les prochaines échéances seront cruciales. La bataille pour le salaire minimum s'annonce féroce, et nous ne pourrons la gagner qu'à force d'activisme et de conviction. Nous devons être à la hauteur de ce défi et porter dans les urnes la voix qui est la nôtre depuis toujours, celle du peuple.



## Neuchâtel, toujours pionnier face à la prostitution ?

La fermeture progressive des cabarets a mené à un déplacement de la prostitution, avec une explosion du nombre de salons de massage. Aujourd'hui, il est légitime de se demander si le cadre juridique actuel est suffisant.

**Sabrina Rinaldo Adam, conseillère générale et députée suppléante**

La qualité d'une société se mesure à sa prise en compte et au bien-être de ses membres les plus faibles, les plus démunis, les plus isolés. Citation bien connue qui résume bien nos idéaux et valeurs socialistes.

C'est avec ces mots que le député Christian Mermet a introduit l'interpellation socialiste au sujet de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie (LProst) à la session du Grand Conseil de janvier 2014.

Le groupe socialiste se préoccupait déjà dans les années 2000 des conditions de travail des professionnel-le-s du milieu de la prostitution. Suite à des discussions nourries, la loi sur la prostitution et la pornographie a été promulguée (LProst 2005) et est entrée en vigueur en juillet 2006. Ladite loi était une des premières de ce genre en Suisse et était avant-gardiste à tel point que d'autres cantons romands ont souhaité s'en inspirer.

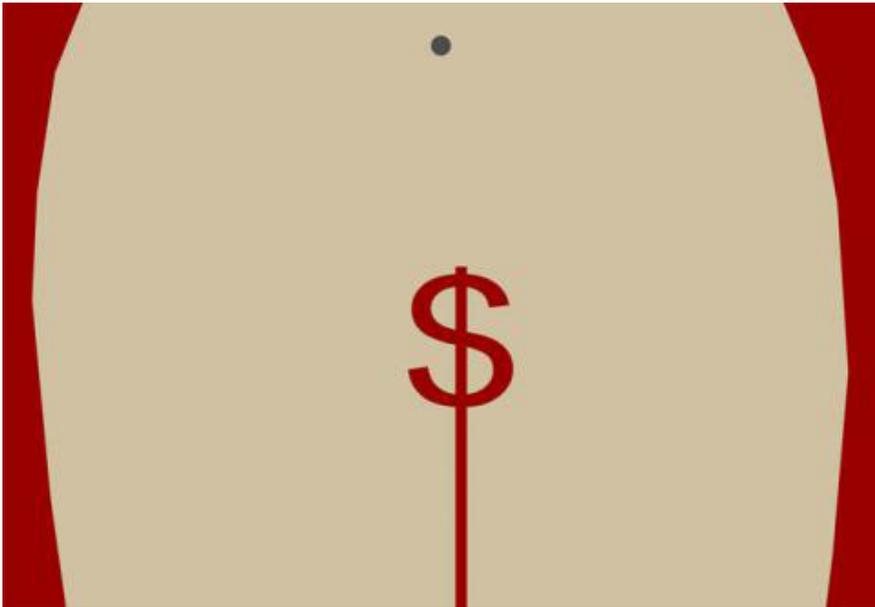
Au moment des débats, la prostitution se passait essentiellement dans les cabarets. Or, les artistes des cabarets sont soumises à la loi fédérale sur les étrangers (LEtr, art. 34 OASA) selon laquelle le statut d'artiste ne confère pas le droit de se prostituer. Aussi, la LProst a permis d'une part de faire une distinction claire entre les prostituées et les artistes, d'autre part de réaliser des contrôles plus stricts qui ont eu comme conséquence la fermeture d'un grand nombre de cabarets. La suppression des séparés et autres interdictions ont fait passer le nombre des cabarets dans le canton de 22 en 2000 à 5 en 2014.

En parallèle, un dispositif d'information destiné aux artistes de cabaret (existant depuis 2003) a permis et permet toujours de s'assurer que les artistes aient l'encadrement social, juridique et sanitaire nécessaire pour qu'elles soient mieux protégées des abus de leur patron et ne tombent pas dans le

filet de la traite des êtres humains. Aujourd'hui, ce dispositif est bien rodé et les artistes disent ouvertement : « à Neuchâtel, ça marche bien » ; elles se sentent en sécurité et savent à qui s'adresser en cas de besoin.

La fermeture progressive des cabarets a mené à un déplacement de la prostitution, avec une explosion du nombre de salons de massage. Les salons sont près de 70 et le nombre de personnes actives dans le domaine de la prostitution s'approche de 180. Or, il est légitime de se demander si le cadre juridique actuel est suffisant, compte tenu de l'évolution du milieu érotique. En effet, avec l'ouverture de l'Union européenne aux pays de l'Est et suite à la crise économique, bon nombre de personnes sont poussées à migrer là où les conditions de vie sont plus favorables. Nous ne pouvons pas fustiger ces personnes pour ce choix comme nous ne pouvons pas rester indifférents à leurs conditions de travail.

C'est bien sur ce point que le groupe socialiste au Grand Conseil a voulu mettre l'accent. Ces travailleuses et travailleurs doivent être particulièrement protégé-e-s parce qu'ils-elles évoluent dans un milieu qui peut se révéler très dangereux. Par ailleurs, il est de notre devoir de nous assurer que tout est mis en place pour que ces personnes puissent travailler en toute sécurité dans le respect de leurs droits et que, le cas échéant, elles sachent à qui s'adresser. Le groupe socialiste est très clair à ce sujet : il ne souhaite pas débattre sur l'interdiction de la prostitution puisque cette solution ne résout pas les problèmes souvent évoqués par les abolitionnistes ; au contraire, elle les aggrave. En revanche, nous nous inquiétons des situations parfois dramatiques que vivent les travailleurs et travailleuses du sexe. C'est pour cette raison que l'option choisie jusqu'ici de réglementer ce milieu nous paraît la plus juste. Toutefois, dans cette idée de fixer un cadre, il est pour nous fondamental d'y intégrer les notions d'une meilleure information aux personnes concernées et



Dessin de Falco. [www.courrierinternational.com](http://www.courrierinternational.com)

d'une protection adéquate des personnes s'adonnant à la prostitution qui seraient en danger ou qui ont besoin d'aide. Dans sa réponse lors de la session de février, le Conseil d'État a présenté une analyse de la situation et admis qu'une révision de la loi s'imposait. Il préconise le début des travaux en 2015. Le Conseil d'État a également souligné la nécessité d'un dispositif d'information juridico-socio-sanitaire destiné aux personnes qui s'adonnent à la prostitution. Il soutient le travail qui a déjà été initié par les professionnels concernés. Les interpellateurs se félicitent de l'engagement pris par le Conseil d'État, mais se préoccupent du délai, qui leur paraît long. Toutefois, il faut admettre que la prudence manifestée par le Conseil d'État est justifiée. En effet, même si les travaux pour les propositions de révision de la loi de la part des organismes compétents vont bon train, il sera complexe d'organiser en quelques mois un dispositif d'information et de sensibilisation pour les prostitué-e-s qui soit efficace et adéquat. Un des problèmes rencontrés, par exemple, est la grande mobilité du groupe cible qui, même dans les cas de stabilité (toute relative), reste difficilement atteignable avec les moyens actuels.

À cet égard, il sera intéressant de lire le rapport qu'un groupe d'experts doit adresser tout prochainement au Conseil fédéral concernant les mesures de protection pour toutes les personnes du milieu érotique, qu'elles soient artistes de cabaret ou prostituées.

Le groupe de travail neuchâtelois qui planche depuis fin 2013 sur le dispositif d'information pourra vraisemblablement s'en inspirer.

Affaire à suivre...

*avec l'ouverture de l'Union européenne aux pays de l'Est et suite à la crise économique, bon nombre de personnes sont poussées à migrer là où les conditions de vie sont plus favorables. Nous ne pouvons pas fustiger ces personnes pour ce choix comme nous ne pouvons pas rester indifférents à leurs conditions de travail.*



# Session de printemps du Conseil national

Lors de la session de mars, le Conseil national traite notamment de la concrétisation d'une initiative parlementaire déposée il y a plus de dix ans.

**Jacques-André Maire, conseiller national**

Outre un débat urgent sur les suites de l'acceptation de l'initiative UDC Contre l'immigration de masse, le Conseil national traite notamment de l'initiative sur la caisse publique et de la poursuite de la participation de la Suisse à la KFOR (mission internationale de soutien de la paix au Kosovo). Il doit finaliser la loi sur la formation continue et prendre position sur l'initiative de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) sur les bourses d'études et sur l'initiative UDC Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre). De plus, il doit se prononcer sur le thème suivant :

## **La formation d'apprentis comme critère de sélection dans l'adjudication de marchés publics... une belle intention pas si simple à concrétiser !**

Lors de la session de mars, le Conseil national traite en effet de la concrétisation d'une initiative parlementaire déposée il y a plus de dix ans par son actuel président, le PDC Ruedi Lustenberger, président de l'Association suisse des menuisiers et ébénistes, très actif dans le soutien à la formation professionnelle.

Cette initiative, déposée en 2003 et acceptée en 2005 par le Conseil national, demande d'inscrire dans la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) la prise en compte de la formation d'apprentis comme un des critères de sélection des entreprises qui répondent à un appel d'offres.

Dans un premier temps, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) avait demandé au Conseil fédéral de donner suite à cette demande dans le cadre d'une révision complète de la LMP qui semblait imminente... Or cette révision a tardé, puis été ajournée en 2011.

La CER-N a donc dû reprendre ce dossier pour préparer un projet de révision de la loi sur ce point précis. La proposition porte sur l'article 21 al. 1 de la LMP et prévoit d'ajouter « la formation de personnes en formation professionnelle initiale » comme critère pouvant favoriser une adjudication. Cette proposition a été mise en consultation auprès des cantons, des partis politiques et des principaux milieux pro-

fessionnels concernés (associations d'employeurs et syndicats). Une large majorité de ces instances l'a acceptée.

Ces diverses péripéties expliquent qu'il ait fallu plus de dix ans pour voir aboutir le traitement de l'initiative !

Si la modification proposée est tout à fait favorable et répond bien à la demande de l'initiant, qui souhaite inciter les entreprises à former des apprentis et valoriser les efforts des entreprises formatrices, il faut toutefois souligner quelques points mis en évidence lors du débat en commission :

- En vertu de l'accord bilatéral sur les marchés publics, avec l'Union européenne et les pays de l'AELE (AMP), le critère de la formation professionnelle est un critère « social », non directement lié à l'objet du marché, et donc un critère « étranger à la prestation » au sens du droit international.
- Il ne pourra dès lors pas être pris en considération dans les procédures concernant des marchés soumis, de par leur importance financière, aux accords internationaux.
- Il faut être bien conscient de cette limite et la respecter. Dans le cas contraire, les recours déposés risquent fort d'aboutir, pour discrimination des entreprises étrangères (de pays qui ne connaissent pas la formation professionnelle duale !). De l'avis de la majorité de la commission, cette restriction a un caractère marginal par rapport à l'intérêt général que présente la modification de la loi.
- Sur le marché intérieur suisse, le poids donné à ce critère devra toutefois : avoir suffisamment d'importance pour être incitatif... mais... pas trop... pour ne pas être éliminatoire à lui seul... en particulier dans les secteurs professionnels où le recrutement d'apprentis est problématique.
- Il faudra considérer la proportion d'apprentis par rapport au nombre d'employés plutôt que le nombre total d'apprentis... afin de ne pas désavantager les petites entreprises.

Signalons encore que la plupart des cantons ont déjà introduit ce critère dans leur législation sur les marchés publics



et que la modification de la loi fédérale obligera ceux qui ne l'ont pas encore fait à l'inclure dans leurs bases légales. De plus, cette révision de la LMP contribuera à harmoniser les législations sur les marchés publics.

Outre son intérêt pour la promotion de la formation professionnelle, qui nous est chère, l'exemple de cette initiative parlementaire qui pourrait enfin se concrétiser en 2014 après avoir été déposée en 2003 et acceptée en 2005... montre combien le chemin d'une proposition d'un député peut être long et sinueux dans notre pays ! Décidément, la patience n'est pas la moindre des vertus dont les parlementaires fédéraux doivent être habités s'ils veulent voir se réaliser leurs intentions... Encore faudra-t-il que le Conseil des États accepte cette modification de la LMP... en été 2014, si tout va bien.

*la patience n'est pas la moindre des vertus dont les parlementaires fédéraux doivent être habités s'ils veulent voir se réaliser leurs intentions...*



# Scolarité obligatoire : rénovation du cycle 3

Le monde économique et social s'est profondément modifié ces dernières décennies. Le niveau d'exigence s'est élevé, aussi bien dans la formation professionnelle que dans le monde académique.

**Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du DEF**

L'école obligatoire a pour mission d'amener la très grande majorité des enfants qui lui sont confiés à maîtriser les savoirs et les compétences nécessaires pour entrer dans les formations postobligatoires.

Le système en vigueur d'un cycle 3 à filières ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins actuels. Notamment, les élèves de la section préprofessionnelle ont de la difficulté à s'intégrer dans le monde professionnel, de plus le taux d'échec des élèves en formations postobligatoires est trop important. Ce qui démontre bien que nous devons toujours et encore optimiser l'orientation et la préparation des élèves en fin de scolarité obligatoire.

Le 18 février 2014, le Grand Conseil neuchâtelois a confirmé le principe de la suppression des filières approuvé en novembre 2012 et décidé de mettre en place un enseignement intégré pour certaines disciplines et un enseignement à deux niveaux pour d'autres. Pour cela, le système intégré des cycles 1 et 2 se poursuivra au cycle 3 en orientant les élèves de manière progressive, avec des cours à niveaux dans les disciplines fondamentales. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a défini ces disciplines comme étant le français, les mathématiques, l'allemand, l'anglais et les sciences de la nature. En dernière année du cycle 3, l'élève choisira en plus une option afin de préciser son profil en vue de son choix de formation au postobligatoire.

Le travail en classe avec tous les élèves permet, par un travail différencié en tâches de complexités variables, de faire progresser et d'augmenter les compétences de chacun. Les élèves qui ont plus de difficulté observent et échangent les stratégies d'apprentissage avec ceux qui ont plus de facilité. En contrepartie, ces derniers assurent leurs apprentissages en travaillant avec leurs camarades tout en développant d'autres capacités que sont la collaboration, la communication, le sens critique et la créativité.

Cette structure d'un système intégré avec des cours à niveaux a pour but de valoriser les compétences de tous les élèves et de ne plus les cataloguer chacun dans une section. Les élèves ayant de bonnes compétences dans une ou plusieurs disciplines à niveaux auront la possibilité de suivre un enseignement basé sur l'atteinte des objectifs les plus élevés (niveau 2) alors que s'ils rencontrent des difficultés, ils recevront le soutien nécessaire pour atteindre les objectifs fondamentaux (niveau 1).

Ce système se veut plus perméable que le système actuel en permettant, tout au long du cycle 3, aux élèves de niveau 1 d'apprendre à leur rythme et de passer au niveau supérieur en fonction de leur progression.

***les élèves de la section  
préprofessionnelle ont  
de la difficulté à s'intégrer  
dans le monde professionnel,  
de plus le taux d'échec des élèves  
en formations postobligatoires  
est trop important.***

Toutefois, les élèves devront se maintenir dans chaque discipline de niveau 2 sans que le système permette de compenser une insuffisance dans les disciplines à niveaux.

Cette rénovation permettra donc de mieux orienter les élèves vers les formations du postobligatoire, de renforcer leur motivation et de diminuer les redoublements.



Les différentes entités consultées ainsi que les avis exprimés lors des rencontres organisées dans tous les cercles scolaires par le Département de l'éducation et de la famille (DEF), qui ont permis un échange direct avec les enseignants, ont manifesté un fort soutien au changement proposé. Leurs remarques ont permis de préciser le cadre et la mise en œuvre de la nouvelle structure.

Un investissement financier de l'ordre de 2,5 millions pour la phase initiale, puis de 2 millions annuels sera consenti pour mieux soutenir les élèves en difficulté, pour former les enseignants et pour mettre en place la nouvelle organisation.

La rénovation du cycle 3 sera suivie et évaluée par les commissions parlementaires et par l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) afin de pouvoir procéder rapidement à d'éventuelles améliorations.

Dès août 2014, la 8e année ne sera plus une année d'orientation, mais la dernière année du cycle 2. Puis la rénovation du cycle 3 s'implantera de manière progressive entre août 2015 et août 2017, de la 9e à la 11e année.

Pour plus d'informations, on peut consulter le rapport au Grand Conseil sur le site de l'État : [www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2013/13051\\_CE.pdf](http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2013/13051_CE.pdf)

La commission HarmoS-Filières du Grand Conseil, chargée de l'examen préalable du rapport, a salué d'une voix unique le travail effectué par la ministre de tutelle Monika Maire-Hefti, remarquablement épaulée par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO). L'envergure de la consultation générale menée en 2013 et la très large prise en considération des remarques et propositions récoltées à cette occasion, ont été communément saluées.

Ce projet, né de la précédente législature, a démontré la volonté unanime des commissaires de renforcer la motivation et le développement personnel de chaque élève neuchâtelois, tout en supprimant l'étiquetage presque définitif qu'imposaient les anciennes filières à des enfants âgés d'à peine 12 ans. Le camp des défenseurs d'un élitisme scolaire suranné n'étant pas représenté au sein de la commission, puisque même les partis conservateurs y ont dépêché des représentants bien informés des évolutions actuelles de la pédagogie, la crainte de ne voir les loups sortir du bois qu'aux derniers instants de la procédure a heureusement été balayée par le vote final du plénum.

Outre les réponses liées aux besoins éducatifs particuliers, à l'unicité de leur application dans les divers cercles scolaires et à l'inopportune éviction des enseignants généralistes de la 11e année, l'amélioration la plus significative obtenue par la commission est sans conteste l'abandon du concept de la neutralité des coûts qui devait initialement enclaver cette rénovation et qui menaçait la réussite de sa mise en place.

Finalement, vu la complexité annoncée de l'application sur le terrain de la rénovation du cycle 3, la commission a déposé un postulat demandant au Conseil d'État un rapport d'information détaillé pour 2018, soit au terme de sa phase de mise en œuvre. **Eric Flury, député**



## 9 février, le prix de l'incertitude

Promotion économique, formation, recherche ou mobilité. Le choix du repli n'est pas une option viable et appelle des réponses crédibles et concrètes.

**Jean-Nat Karakash, conseiller d'Etat, chef du DEAS**

En ouvrant une porte sans savoir ce qu'il trouverait derrière, le peuple suisse a pris un risque énorme. Certes, il n'est pas illusoire d'espérer qu'au final, une solution acceptable se dessinera pour limiter les dégâts. En aboutissant vraisemblablement à un cadre très proche de celui actuellement en vigueur. Mais la facture risque d'être très lourde, sachant qu'aujourd'hui déjà, les conséquences néfastes sont multiples.

Les activités de promotion économique sont pénalisées. Le pays souffrait déjà de la force du franc et de l'insécurité en matière de statuts fiscaux des entreprises. Le vote du peuple y a ajouté l'incertitude quant aux possibilités futures d'accès aux compétences, voire d'accès au premier marché mondial que représente l'Union européenne. Autant dire que l'attractivité de la Suisse en prend un coup sérieux, tandis que les entreprises déjà installées vont s'interroger sur leurs perspectives de développement.

Du côté de la formation, les étudiants européens qui souhaitent venir en Suisse, tout comme les étudiants suisses qui veulent accéder aux écoles européennes sont freinés dans

leurs projets de mobilité, projets pourtant générateurs d'expériences précieuses.

Plus grave encore, le seul risque de voir l'accord sur la participation de la Suisse aux programmes de recherche européens remis en question fait que nos instituts se trouvent écartés de certains consortiums qui montent des projets, au profit d'instituts européens concurrents. Compte tenu de l'effet de levier très positif des programmes de recherche pour la Suisse, les pertes financières, déjà conséquentes en soi, pourraient être démultipliées. Sans parler de l'effet très négatif engendré par la mise à l'écart de nos chercheurs de réseaux d'excellence scientifique.

Mais ce ne sont là que les prémices de ce qui attend la Suisse si notre pays ne parvient pas à sécuriser rapidement l'acquis que représentent les accords bilatéraux. En effet, l'incertitude est un véritable poison, qui cause des dégâts supplémentaires jour après jour. C'est pourquoi il est urgent de tracer une voie susceptible de trouver l'adhésion d'une majorité suffisamment large de la population suisse, afin de reconstruire la confiance. Celle des partenaires européens,



celle des acteurs économiques et évidemment celle des migrants inquiets qui vivent ou travaillent ici et qui contribuent au développement du pays.

Pour ce faire, il faudra évidemment convaincre la population suisse que le repli n'est pas une option. Mais il faudra surtout que les élites économiques et politiques du pays comprennent qu'il y a pas de prospérité durable sans que chacun puisse y participer. Or, le vote du 9 février est un coup d'arrêt donné par ceux qui sont les plus fragiles et qui subissent le développement plutôt qu'ils n'en profitent. Il est temps d'apporter des réponses crédibles à leurs craintes, c'est tout le pays qui doit profiter de la croissance générée par la libre circulation !

En matière de protection des travailleurs et d'accès au travail, nier les problèmes est une attitude irresponsable. La concurrence est très forte sur le marché de l'emploi et les entreprises en profitent pour recruter, selon des critères toujours plus exigeants, des gens expérimentés et compétents dans la force de l'âge. Cela sert évidemment la compétitivité des entreprises, mais cela rend aussi l'accès à l'emploi toujours plus difficile pour les jeunes sortant de formation et pour les personnes approchant de leur fin de carrière. Dans la multitude de dossiers que reçoivent les entreprises pour chaque poste ouvert, la moindre ombre au CV devient bien souvent disqualifiante. Il faut déployer des outils d'appui et d'incitation, tout comme il faut renforcer le contrôle du marché du travail.

Concernant la mobilité, notamment transfrontalière, il faut corriger les situations d'engorgement chronique des voies de communication, en adaptant les infrastructures. Le Conseil d'État proposera cette année encore des améliorations significatives dans les Montagnes neuchâteloises et au Val-de-Travers. Et en matière de logement, il faut promouvoir les logiques de densification, pour faire face à la pénurie et à la hausse généralisée des loyers que subit aussi notre canton.

C'est à ces grands défis que doivent s'attaquer les cantons, avec un appui si possible renforcé de la Confédération. Quant aux solutions à mettre en oeuvre pour consolider l'acquis bilatéral, c'est à la Confédération de décider de la voie à suivre, en concertation avec les cantons. Au boulot, pour construire une politique d'ouverture qui profite à tous, sans privilèges !

*il est urgent de tracer  
une voie susceptible de trouver  
l'adhésion d'une majorité  
suffisamment large  
de la population suisse,  
afin de reconstruire  
la confiance.*



# le point

298 mars 2014



# agenda.

## Grand Conseil

25-26 mars  
Neuchâtel, Château

## Commission économie emploi

26 mars, 19 h 30  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

## Assemblée des délégués

29 mars, 10 h 15  
Malleray-Bévilard,  
Ancienne usine Schaublin

## Commission affaires sociales

31 mars, 12 h 00  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

## Séance des présidents de section

3 avril, 19 h 00  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

## Préparation du Grand Conseil

15 avril, 19 h 30  
Fontainemelon, restaurant de l'Union

## Préparation du Grand Conseil

24 avril, 19 h 30  
Fontainemelon, restaurant de l'Union

votre agenda est actualisé  
sur [www.psn.ch](http://www.psn.ch)